



Convocation du 17 novembre 2022

Délibération 2022-05-11

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 novembre 16h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET.

Etaient présents : Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Dominique Gabillon, Pascal Doucet

Etaient excusés : Jean-Yves Hugon

Ont donné pouvoir : Nadine Bellurot à Mireille Duvoux et Gil Avérous à Claude Doucet

OBJET : DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT - INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL

Afin de permettre le bon fonctionnement au quotidien de notre syndicat mixte et comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, par délégation du Comité Syndical, a notamment été chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadre de travaux, de fournitures et de services ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial tel que modifié, le cas échéant, par la mise en œuvre de la clause de variation de prix, supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du comité syndical, de l'exercice de ces délégations.

Conformément aux dispositions précitées, vous trouverez, ci-annexé, l'ensemble des engagements juridiques qui ont été passés du 16 novembre 2021 au 31 octobre 2022, en application de cette délégation.

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay,

Vu la délibération relative à la délégation consentie au Président en date du 16 juillet 2020,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

Article unique : Il est donné acte au Président du Syndicat Mixte de son in-
 décisions qui ont été prises par délégation du 16 novembre 2021 au 3
 concernent :

- la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres
 de travaux, de fournitures et de services :

Marchés notifiés

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT
CONSOLIDATION DE LA TOUR NORD OUEST		
BLANCHON	AVENANT N°01	14 074,80 €
RETY	AVENANT N°01	25 560,00 €
RETY	LETTRE DE COMMANDE POUR LE MARCHE 2022-001	11 340,00 €
RESTAURATION DE L'AILE ET DE LA TOUR EST		
HORY - CHAUVÉLIN	AVENANT N°01	2 664,00 €
HORY - CHAUVÉLIN	AVENANT N°02	33 264,00 €
FULBERT DUBOIS	AVENANT N°01	2 772,00 €
BATAIS CENTRE	AVENANT N°01	8 778,24 €
BATOUFER	AVENANT N°01	17 111,76 €
BOURDEIX	AVENANT N°01	5 520,00 €
GOUGEON	AVENANT N°02	-2 294,40 €
GOUGEON	AVENANT N°01	-2 764,80 €

- la réalisation de lignes de Trésorerie :

Titulaire	Objet	Montant TTC
Crédit Agricole	Ligne de trésorerie – 2021 (investissement)	200 000€
Crédit Agricole	Ligne de trésorerie – 2022 (investissement)	300 000€

- Demandes de Subventions :

Organisme	Objet	Montant TTC demandé	Montant TTC obtenu
Région Centre - PACT	Saison culturelle 2022	24 849.80€	24 849.80€
Région Centre - Nouvelles Renaissances	Saison culturelle 2022	3 000€	3 000€
Département de l'Indre - Exposition	Exposition Photographie Culinaire 2022	5 000€	3 000€
DRAC Centre	Festival Talleyrand	17 000€	5 000€

- Acceptation de dons :

Donateur	Motif	Montant
Marcel Gaillard	Restauration du Théâtre	500€

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude DOUCET



La secrétaire de séance,
Marie-France MARTINEAU

Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay
Date de mise en ligne : 30/11/2022
Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.